



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 45

www.fr.ch/cha

Fribourg, le 2 octobre 2023

Calendrier

Elections communales reportées pour les communes fusionnées au 1.01.2027

Dimanche 6 septembre 2026 (1^e tour) – Dimanche 27 septembre 2026 (2^e tour)

Activités	Premier tour 6 septembre 2026	Second tour 27 septembre 2026
a) Demande de mode de scrutin proportionnel pour l'élection au conseil communal (art. 62 al.1 LEDP)	Vendredi 24 juillet 2026, jusqu'à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 27 juillet 2026, jusqu'à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al.2 LEDP)	Lundi 3 août 2026, jusqu'à 12 heures	---
d) Retrait des candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 9 septembre 2026, 12 heures
e) Présentation des candidatures de remplacement (art 91 al.2 LEDP)	---	Vendredi 11 septembre 2026, 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al.3 LEDP)	---	Vendredi 11 septembre 2026, 18 heures
g) Réception du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 27 août 2026	Mardi 22 septembre 2026
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al.2 LEDP)	Mardi 1er septembre 2026, à 12 heures	Mardi 22 septembre 2026 2025, 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 6 septembre 2026	Dimanche 27 septembre 2026

j) Affichage des résultats au pilier public (art. 28 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au préfet
k) Recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al.1 et art 152 al.2 LEDP)	Dans le délai de dix jours dès l'affichage des résultats au pilier public
l) Assermentation par les préfets et préfètes (art. 94 al.3 LEDP)	Selon convenances
m) Publication des résultats dans la Feuille officielle par les Préfectures (art. 60 al.4 LEDP et art. 23 REDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation
n) Entrée en fonction	Dès l'assermentation par les préfets et préfètes

Nicolas Fellay,
Droits politiques, Chancellerie d'Etat, T +41 26 305 10 63

Informations complémentaires :

Début de l'année scolaire : 27 août 2026

Votation fédérale : 27 septembre 2026

Vacances d'automne : 12 au 23 octobre 2026